



COMITE DES USAGERS

Forêt régionale de Saint Eutrope

28 septembre 2016

Mathieu FRIMAT (responsable du service aménagement et gestion, AEV) remercie la communauté d'agglomération de mettre à disposition ses locaux pour accueillir ce comité, ainsi que l'ensemble des participants pour leur présence. Le comité va aborder l'aménagement forestier présenté par l'ONF, puis les actions de l'AEV en forêt régionale de Saint Eutrope. L'aménagement est un événement fort et marquant de la vie d'une forêt, ce document rédigé par l'ONF en lien avec l'AEV prévoit la gestion de la forêt sur une vingtaine d'années.

Pascal MARTIN (responsable de l'Unité territoriale Ouest-Essonne, ONF) présente l'aménagement forestier.

Présentation correspondante :

[2016-09 – Saint Eutrope - Comité des usagers – Aménagement ONF](#)

L'ensemble des ressources apparaissent en documents liés sur la page PRIF de Saint Eutrope, sur le site internet de l'AEV : www.aev-iledefrance.fr/les-missions/amenager-le-territoire/les-perimetres-regionaux-d-intervention-fonciere/prif-saint-eutrope

QUESTIONS DU PUBLIC

ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT, M. Claude TRESCARTE (Président) : Concernant la sylviculture, allez-vous faire de la gestion à l'arbre et à la parcelle ? Y-aura-t-il des coupes à blanc ?

ONF, Pascal MARTIN : Non, il n'y aura pas de coupes à blanc. Le principe de la futaie irrégulière est le mode de gestion choisi pour le massif de Saint Eutrope pour ce nouvel aménagement forestier. Cela signifie qu'il n'y a jamais de grande zone coupée, sans aucun arbre. Il y aura de petites ouvertures par puits de lumière, par bouquets d'arbres voire arbre par arbre.

AEV, Mathieu FRIMAT : Les coupes rases sont difficiles à accepter pour le public francilien et l'AEV a donc décidé de les limiter en aménageant progressivement les forêts régionales en futaie irrégulière.

ONF, Pascal MARTIN : On essaye donc d'avoir une régénération diffuse en permanence sur l'ensemble de la forêt, ce qui implique un suivi vigilant et de nombreux passages dans les parcelles

pour mettre en place des travaux sylvicoles permettant à ces jeunes arbres de grandir et de s'affranchir de la compétition d'autres essences végétales.

MAIRIE DE RIS ORANGIS, M. Gil MELIN (Maire adjoint à l'environnement et au développement durable) : Envisagez-vous de mettre en place du débardage à cheval pour protéger les sols sensibles ?

ONF, Pascal MARTIN : Ce n'est pas possible car nous n'avons plus en Ile-de-France assez de débardeurs à cheval pour permettre de faire la gestion forestière. C'est un métier de niche avec peu de prestataires, et les exploitations dureraient beaucoup plus longtemps qu'un chantier classique.

AEV, Mathieu FRIMAT : Nous organisons régulièrement des chantiers de débardage à cheval pour des animations qui permettent de faire découvrir la gestion forestière au public, cela a été fait cette année dans le Val d'Oise par exemple. Mais ce n'est pas une technique qu'il est possible de généraliser, notamment à cause de son coût trop élevé.

AEV, Bernard ROUX (responsable du site de Saint-Eutrope) : En revanche, la prairie de l'Escadieu a été entretenue en fauche hippotractée en 2016, c'est-à-dire par des chevaux de trait. Cette opération pourra être reconduite en 2017.

GRAND PARIS SUD, Mme Julie SANNIER (chargée de mission continuités écologiques) : Si l'exploitation est mécanisée, quelle sera sa conséquence sur les sols forestiers et comment allez-vous en tenir compte ?

ONF, Pascal MARTIN : Le passage des engins forestiers peut tasser les sols et les endommager. C'est pourquoi une mesure très importante, qui est mise en place systématiquement, est l'installation de cloisonnements. Les cloisonnements sont des passages parallèles dans les parcelles forestières de 6 mètres de large espacés de 18 mètres. Ils permettent aux engins lourds forestiers de débarder le bois coupé et de l'évacuer. Ces passages sont les seuls endroits autorisés pour circuler.

AEV, Claire NOWAK : Sans cloisonnements, un engin forestier peut endommager plus de la moitié de la parcelle. En limitant son passage à un réseau de cloisonnements, on limite son impact à environ 1/5^{ème} de la surface.

GRAND PARIS SUD, M. Nicolas FLAMENT (chargé de mission agriculture et environnement) : Vous parlez des îlots de vieillissement, pourquoi ne pas aller jusqu'à créer des îlots de sénescence¹ ?

ONF, Pascal MARTIN : C'est pour une question de sécurité, en raison du passage du public. Dans un îlot de sénescence, les risques de chutes de branches et d'arbres sont importantes et le gestionnaire ne peut pas intervenir pour abattre un arbre dangereux. Il est donc préférable d'éviter les secteurs très fréquentés ou passant tels que les chemins, dessertes, lisières. Dans un îlot de vieillissement, on peut intervenir quand un arbre dangereux est proche d'un chemin.

GRAND PARIS SUD, M. Nicolas FLAMENT : C'est vrai, mais en forêt domaniale de Sénart par exemple, qui est aussi très fréquentée et périurbaine, des îlots de sénescence existent.

AEV, Bernard ROUX : D'une manière générale on conserve des arbres morts et des arbres « bio » (à cavités) dans chaque parcelle. Nous n'avons pas de déficit de vieux et gros arbres à Saint Eutrope :

¹ Note : Un îlot de sénescence est une zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres. Un îlot de vieillissement est une zone dans laquelle on laisse croître les arbres jusqu'au double de leur âge d'exploitabilité environ.

c'est un massif qui a été laissé hors gestion pendant un certain temps, avec de très gros chênes qui peuvent atteindre 120 cm de diamètre.

AEV, Claire NOWAK : L'AEV demande à ce qu'au moins 5% de la surface soit placée en îlots de vieux bois sur chaque forêt, ce qui est au-dessus de la cible pour les forêts publiques. Sur le dernier massif aménagé dans le Val d'Oise, nous avons retenu 8% de la surface soit 73 hectares d'îlots de sénescence... Donc il n'y a pas de politique générale pour éviter les îlots de sénescence, c'est en fonction des enjeux écologiques et de sécurité.

GRAND PARIS SUD, Mme Julie SANNIER : À quoi servira la production de bois à Saint Eutrope : uniquement du bois de chauffage, de la bûche ?

ONF, Pascal MARTIN : Non, tous les usages sont possibles. Il y aura de la bûche, mais aussi de la grume pour le bois d'œuvre, de la grumette. Le bois peut servir également de bois de trituration pour la fabrication de pâte à papier et les panneaux de particules.

GRAND PARIS SUD, Mme Julie SANNIER : Comment la gestion diffère-t-elle selon le type de produits ?

AEV, Claire NOWAK : Historiquement on séparait la gestion selon les produits avec le système du « taillis sous futaie », où le taillis était recépé pour produire des piquets, des outils et du bois de chauffage, tandis que la futaie était plutôt utilisée en bois d'œuvre. Mais ici en futaie irrégulière l'objectif est de produire la plus haute qualité possible de bois d'œuvre. On travaille au profit des plus beaux sujets en essayant de favoriser leur croissance. Pendant ce processus, on sera forcément amenés à récolter des arbres moins beaux qui les gênent, et des branches, des houppiers. Tout cela produit du bois de chauffage, du bois énergie, de la charpente. Avec la même gestion, on obtient une variété de produits.

CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION, M. Patrick MERCIER (responsable espaces naturels) : Les coupes de bois vont générer des revenus, cela permettra-t-il de diminuer les coûts de gestion du site ?

AEV, Nathalie PETITJEAN (chargée de mission prospective territoriale) : Comme l'ensemble les collectivités territoriales, en dehors des budgets annexes spécifiques, l'Agence doit respecter la règle comptable de non-affectation qui interdit l'affectation d'une recette à une dépense déterminée. Ainsi les recettes perçues par l'Agence « tombent dans le pot commun » de l'ensemble des recettes. Nous établissons les dépenses de fonctionnement en fonction du besoin spécifique de la forêt, en lien avec les collectivités qui la financent bien entendu ; l'agglomération Grand Paris Sud et Cœur d'Essonne Agglomération dans le cas de Saint Eutrope.

AEV, Bernard ROUX : Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a eu aucune recette de bois sur Saint Eutrope, et même lorsque nous aurons des coupes de bois régulières ce ne sera absolument pas le même ordre de grandeur. Ne serait-ce que pour réaliser les travaux de voirie cette année à Saint Eutrope, nous avons dépensé plusieurs centaines de milliers d'euros.

AEV, Mathieu FRIMAT : Il faut aussi imaginer que pour récolter du bois, nous faisons passer des engins sur les routes forestières, ce qui engendre une usure et donc des frais de réfection et de création de voirie. Cela implique aussi, comme l'expliquait M. Martin, que l'AEV paye des travaux sylvicoles pour entretenir la régénération forestière, dégager les jeunes semis de la ronce. Bref, la gestion génère des recettes, mais elle génère aussi des dépenses qui pour l'instant sont bien supérieures aux revenus.

ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT, M. Claude TRES_CARTE : Je siège à la commission départementale de la chasse. Vous annoncez que vous allez développer le chêne... cela veut dire que vous allez développer le sanglier. Comment avez-vous prévu de le gérer ?

AEV, Bernard ROUX : Actuellement, il n'y a aucune population de sanglier sur le massif. Seulement quelques chevreuils qui ne posent pas encore de problème. Si des populations de gibier arrivaient sur le massif, un plan de chasse serait alors demandé et nous procéderions à leur régulation, comme cela se passe sur les tous autres sites de l'Agence des espaces verts.

MAIRIE DE RIS ORANGIS, M. Gil MELIN : Vous avez aussi parlé du frêne, on observe la maladie de la Chalarose sur cette essence.

ONF, Pascal MARTIN : C'est vrai, les semis de frêne à Saint-Eutrope ont été décimés. Les jeunes sujets sont très sensibles à cette maladie. On a encouragé le frêne à certains endroits où il était bien adapté, mais actuellement nous sommes forcés de revenir là-dessus.

MAIRIE DE RIS ORANGIS, M. Gil MELIN : Dans ce contexte de multiplication des maladies et de changement climatique, est-ce que c'est une bonne chose de parier majoritairement sur le chêne ?

ONF, Pascal MARTIN : On considère qu'en reprenant une gestion active, on permet aux arbres d'étendre leur houppier, donc d'être plus vigoureux, en meilleure santé, plus stables, et plus à même de résister au changement climatique. Tandis que de maintenir de nombreux arbres serrés les rend moins vigoureux et plus vulnérables. Le chêne sessile est aussi une essence particulièrement adapté au climat qui s'annonce, tandis que le châtaignier par exemple déteste les variations de climat.

AEV, Claire NOWAK : On favorise le chêne mais cela ne signifie pas qu'il y aura une monoculture de chêne à l'arrivée. C'est une essence tellement exigeante que, lorsqu'on réussit à maintenir le chêne, on entraîne forcément de la diversité avec.

MAIRIE DE FLEURY MEROGIS, Mme Laurence MOREAU (responsable service urbanisme) : Vous parlez d'augmenter l'exploitation forestière. Il sera nécessaire de bien communiquer sur ces coupes, comment comptez-vous procéder ?

AEV, Nathalie PETITJEAN : L'AEV a mis en place une procédure concernant les communications sur les coupes, une personne au sein de nos services en lien avec les techniciens de chaque forêt est chargée de relayer auprès des collectivités locales un article expliquant les coupes et la période d'intervention. La collectivité locale est chargée de la diffusion de cet article. Pour compléter cette démarche, l'AEV installe des panneaux d'informations sur la zone d'intervention en fonction du type de travaux (cloisonnement, coupe d'éclaircie, bois énergie, ...).

MAIRIE DE FLEURY MEROGIS, Mme Laurence MOREAU : Y-aura-t-il des sorties de grumiers côté Fleury-Mérogis ?

AEV, Bernard ROUX : Non, il n'y aura aucune sortie d'engins côté Fleury. Le trafic routier sera évacué vers Ris puis l'A6.

MAIRIE DE RIS ORANGIS, M. Gil MELIN : Que sont les zones « hors sylviculture » ?

AEV, Bernard ROUX : Il s'agit de deux parcelles qui sont d'anciennes carrières en voie de ré-enfrichement et de reboisement, ce sont actuellement des fruticées. Cela signifie qu'aucune coupe ne sera menée sur ces zones lors de la période de cet aménagement forestier.

Claire NOWAK présente la certification forestière PEFC et FSC à Saint-Eutrope et les dépenses d'entretien en 2015.

Nathalie PETITJEAN présente le contexte territorial du PRIF de Saint-Eutrope et les contributions des collectivités.

Bernard ROUX présente les travaux réalisés par l'AEV entre 2014 et 2016.

Présentations correspondantes :

[2016-09 – Saint Eutrope - Comité des usagers - Bilan actions AEV](#)

QUESTIONS DU PUBLIC

GRAND PARIS SUD, Mme Julie SANNIER : Qui seront les auditeurs FSC ?

AEV, Claire NOWAK : Il s'agit de l'organisme certificateur BUREAU VERITAS. La personne de l'auditeur elle-même change régulièrement pour pouvoir rester impartial. Cette année l'audit du massif de Saint Eutrope aura lieu la première semaine de novembre.

GRAND PARIS SUD, Mme Julie SANNIER : Pendant les travaux de fauche, vous exportez la matière organique ?

AEV, Bernard ROUX : La plupart des espaces sont broyés et les produits laissés sur place, pour des raisons de coûts. L'export coûte très cher. Nous exportons parfois sur la prairie de l'Escadieu quand le budget le permet. L'idéal serait de trouver un agriculteur local qui utilise les produits de fauche.

GRAND PARIS SUD, Mme Julie SANNIER : Est-ce qu'il est possible de broyer certaines zones à différents rythmes pour favoriser la biodiversité ?

AEV, Bernard ROUX : Nous le faisons déjà, la prairie de l'Escadieu est traitée en gestion différenciée, on voit d'ailleurs les motifs de la fauche sur les plans et les photographies aériennes.

MAIRIE DE RIS ORANGIS, M. Gil MELIN : Y-a-t-il des parcours pédagogiques dans la forêt ?

AEV, Bernard ROUX : Non, il en existait un côté Fleury qui a dû être démonté car était en très mauvais état. Il n'a pas été remplacé depuis. Nous avons des éco-animations d'éducation environnementale qui font un parcours dans la forêt, mais ce sont des événements ponctuels, il n'y a plus de panneaux permanent. Si c'est une demande de votre part, nous pouvons en prendre note.

GRAND PARIS SUD, Mme Julie SANNIER : La plaine centrale n'est pas connectée aux prairies alentours, comment prenez-vous en compte les continuités écologiques ?

AEV, Nathalie PETITJEAN : C'est un sujet qui doit être réfléchi avec l'aménagement du Grand Stade, car il prévoit de créer une circulation dans la forêt. Il faut qu'on se mette en phase avec tous ces projets alentours.

MAIRIE DE RIS ORANGIS, M. Gil MELIN : Avec le projet d'aménagement de l'ex Base Aérienne 217 il y a aussi une réflexion sur les couloirs écologiques. C'est bien de dire que le projet Grand Stade ne s'oppose pas, il y a un partenariat possible. A Ris, nous essayons de voir les continuités écologiques dans le tissu urbain, nous l'avons inscrit dans notre PLU pour presque « emmener » Saint-Eutrope à Sénart.

AEV, Nathalie PETITJEAN : Il est important effectivement de regarder l'ensemble des continuités à diverses échelles. En ce qui concerne la liaison entre Saint Eutrope et la forêt de Sénart, ce projet est aussi une volonté assez ancienne de l'Agence de relier nos deux PRIF locaux à savoir la forêt de Saint Eutrope et le Bois Chardon, qui borde la Seine et la forêt de Sénart, côté Draveil. Et cette continuité s'inscrit aussi dans un projet plus large porté par le Département de relier l'Orge à la Seine via la forêt de Saint Eutrope. Le département a d'ailleurs déjà beaucoup investi dans cette circulation douce, en aménageant toute la continuité depuis le passage sous l'A6 jusqu'à la RN7 et son passage inférieur, le long du ru de l'Écoute-s'il-pleut.

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE, M. Didier FAUVAGE (chargé de projet Grand Paris Sud) : le Département a effectivement réalisé toute la circulation douce le long du ru de l'Écoute-s'il-pleut jusqu'au passage inférieur de la RN7. Les traversées sont désormais sécurisées et les discontinuités supprimées. Il reste cependant le dernier tronçon entre la RN7 et la rue Fromont à Ris-Orangis qui a été engagé mais qui présente des risques d'inondations chroniques. Ces dysfonctionnements devraient cependant être réglés d'ici la fin de l'année avec Grand Paris Sud.

AEV, Nathalie PETITJEAN : Il est intéressant de noter que l'ensemble de ces cheminements locaux s'inscrivent d'ailleurs dans une trame beaucoup plus large à l'échelle du sud de l'Île de France : en effet l'AEV étudie la connexion entre l'ensemble de ses PRIF du sud à savoir le Plateau de Saclay, l'Hurepoix, l'Orge Aval, Saint Eutrope et la Vallée de la Seine Amont. En effet, en ce moment une étude de faisabilité est en cours sur la partie essonnoise de la Véloscénie (Voie verte Paris - Mont-St-Michel). Ainsi, au départ de Paris, et après avoir emprunté la Coulée du sud Parisien qui mène à Massy-Palaiseau (aménagement réalisé par l'AEV sur les emprises et délaissés du TGV Atlantique), une circulation douce va permettre de traverser le plateau de Saclay et de rejoindre Chartres puis le Mont-St-Michel, Mais depuis le plateau de Gometz / Janvry, une antenne est à l'étude pour relier cette Véloscénie aux continuités existantes le long de l'Orge via la Sallemouille. Ainsi soit en longeant l'Orge, soit en empruntant le projet de liaison Seine-Orge du Département, on arrive à la Seine où le projet de l'Eurovéloroute n°3 (Trondheim – St-Jacques-de-Compostelle) permet de rejoindre Paris ou au contraire St-Jacques de Compostelle ! Cet itinéraire global, porté par différents partenaires, travaillant chacun à leur échelle, permettra donc d'offrir une circulation douce complète de découverte du sud parisien.